

Examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral

L'examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral sera effectué en 2014 au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, à 4410 Liestal. Par l'examen, le candidat/la candidate doit apporter la preuve qu'il/elle possède les aptitudes professionnelles nécessaires à l'activité de garde-frontière qualifié.

Sont admis à l'examen les candidates et les candidats qui:

- a. attestent d'un certificat fédéral de capacité une formation professionnelle initiale de 3 ans au minimum ou une formation jugée équivalente;
- b. a achevé avec succès l'école de gardes-frontière.

Questions administratives:

Dates des épreuves: 01.12.2014–16.12.2014

Taxe d'examen: Aucune taxe d'examen n'est perçue.

Adresse d'inscription: Direction générale des douanes
Commandement du corps des gardes-frontière
Formation d'application
Monbijoustrasse 40
3003 Berne

Délai d'inscription: 31 août 2014

Par la suite, les candidats/les candidates admis/es seront informés/es quant au règlement d'examen en vigueur et au déroulement des examens.

L'inscription comporte:

- a. un résumé de la formation et des activités professionnelles;
- b. les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c. la mention de la langue d'examen;
- d. la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

29 juillet 2014

Administration fédérale des douanes AFD:
Direction générale des douanes, Berne